



DOSSIER

ELECTRICITE

**VENTE ET INSTALLATION
MATERIEL ELECTRIQUE
DOMOTIQUE - ECLAIRAGE**

GSM 0495/275.037

TEL : 061/22.50.37 FAX : 061/ 22.50.37

TVA: BE 475.144.996

PROPRIETAIRE : [REDACTED]

CHANTIER :

Rue du Chenel, 22

6724

MARBEHAN

RESPONSABLE DU TRAVAIL :

ARDENNE-ELEC SPRL

Les Batis , 11

6800 LIBRAMONT

Tél : 061 / 22 50 37

Annexe 1 au rapport 30 25 60 27

RESPONSABLE DE L'ORGANISME AGREE :

Vinçotte

José TOUSSAINT



Pour vu
TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 1118

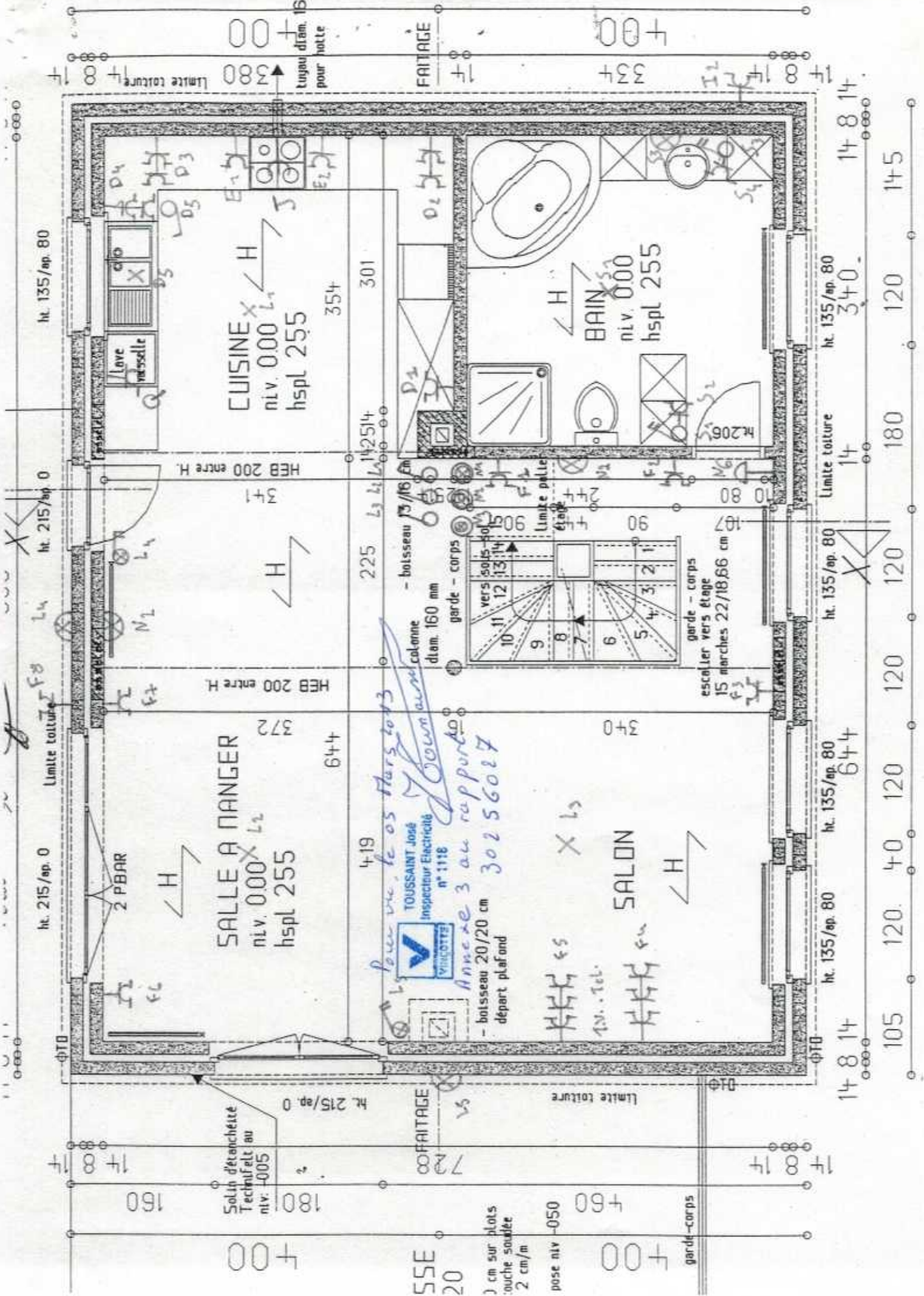
Date : *le 05 Mars 2013* **Signature :**

VALEUR DE LA TERRE :

21.5 Ohms

TENSION D'ALIMENTATION :

3 X 230V



DETAIL DES CIRCUITS

CIRCUIT	DESIGNATION	AMP	DIFF.
A	PRISES + ECLAIRAGE GARAGE	20A	300MA
B	PRISES + ECLAIRAGE CAVE	20A	300MA
C	PRISES HALL SOUS-SOL + CH1	20A	300MA
D	PRISES CUISINE 1	20A	300MA
E	PRISES FOURN - HOTTE	20A	300MA
F	PRISES SEJOUR	20A	300MA
G	PRISES CH2 + PALIER	20A	300MA
H	PRISES CH3	20A	300MA
I	PRISES EXTERIEUR	20A	300MA
J	CUISINIERE	32A	300MA
K	CHAUDIERE	10A	300MA
L	ECLAIRAGE SEJOUR - CUISINE - TERRASSE	16A	300MA
M	ECLAIRAGE CH 1 - 2	16A	300MA
N	ECLAIRAGE HALL - CH 1 - SONNERIE	16A	300MA
O	MACHINE A LAVER	20A	30MA
P	SECHE-LINGE	20A	30MA
Q	LAVE-VAISSELLE	20A	30MA
R	BUANDERIE	20A	30MA
S	SALLE DE BAIN	16A	30MA
T			
U			
V			
W			
X			
Y			
Z			

Pour renseignements



TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 1118

Pour vu, le 05 Mars 2013

Annexes au rapport 30256027

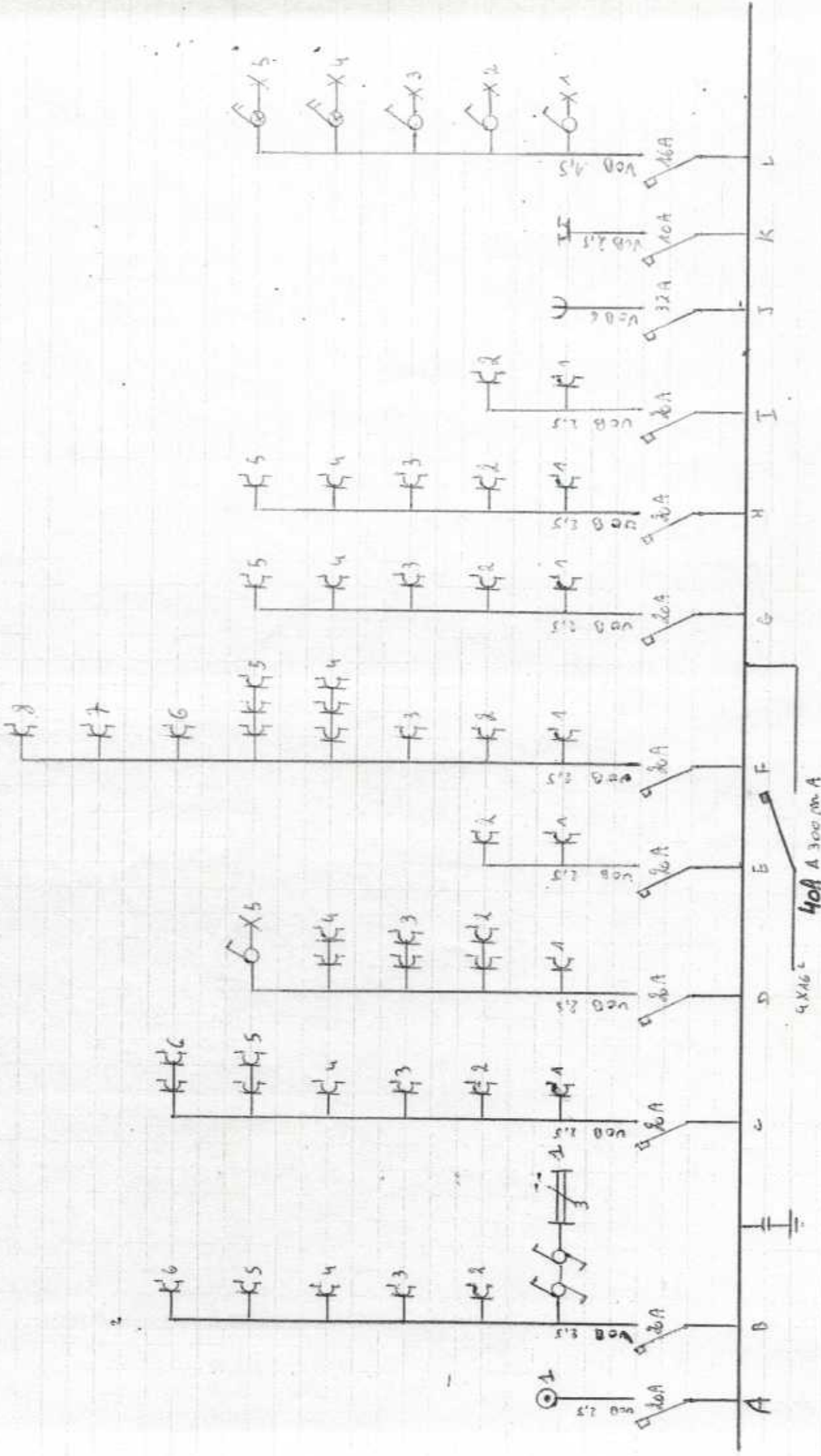


Poum vingsotte



Poum vu, le 05 Mars 2013

Annexe 6 au rapport 30 25 60 27



Date: 14/03/2013
N° Facture: 32570108
Numéro client: 2000549675
N° compte bancaire:
IBAN: BE57 0910 1745 0935
BIC: GKCCBEBB

A VOTRE SERVICE
ORES s.c.r.l.
avenue Général Patton 237
6700 ARLON
Tél Back Office Technique Travaux
Planifiés: 078 15 78 01
N° d enreg: 204.360.687/11.28.10

Gestionnaire du réseau de distribution
INTERLUX
TVA: BE0204360687
RPM: ARLON
Association Intercommunale
coopérative à responsabilité limitée

099

Monsieur PRIEUR Christophe
RUE DU CHENEL, MARBEHAN 22
6724 RULLES

Doit à INTERLUX
Siège social: av. Général Patton, 237
6700 ARLON

Adresse d'exécution des travaux : RUE DU CHENEL, MARBEHAN, 22 6724 RULLES
Votre référence : 41581649/LB EAN: 541449020715825968
Notre référence : 000041581649

Désignation	Montant (EUR)	Taux de T.V.A.
Elec-Activ cpt dbl cadran en ST ss dépl	34,00	6,00%
Elec-Renforc. passage mono en triphasé	250,00	6,00%

Devise	Base T.V.A.	Base T.V.A.	Base T.V.A.	Base T.V.A.	T.V.A.	Total
	6,00%					
EUR	284,00				17,04	301,04

Facture acquittée

Notre société bénéficie d'une dispense de certification de factures ou déclaration de créances dont le paiement incombe à l'Etat ou à la Province. Dispense 1616 du 21.10.94 (Moniteurs du 10.03.95 & 18.05.1995)

Interlux, Avenue Général Patton 237 6700 Arlon
Société Coopérative à Responsabilité Limitée - TVA BE 0204.360.687 - RPM Arlon

Call Center 078 15 78 01 (lu-ve 8-20h sa 9-13h)
Odeur gaz 0800 87 087 (accessible jour et nuit)
Pannes 078 78 78 00 (accessible jour et nuit)



vzw - AB-VINCOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 3025.6027



F 258002

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
- Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
- Brabant tél : 02 674 57 11
- Wallonie tél : 081 432 611

Rés/ code : 3

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Ardenne ELEC Installation : [REDACTED] Propriétaire / gestionnaire : [REDACTED]

Nom, Prénom : Ardenne ELEC Nom, Prénom : [REDACTED]
 Adresse : 22, Rue du Chenel i dem
 N° carte d'identité : CP + Commune : 6724 Marbehan
 N°TVA : BE Tél : 1

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input checked="" type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique		
<input type="radio"/> Art 274	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Parties communes		
<input type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/> renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis	<input type="radio"/> vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Unité de travail		

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN [REDACTED] EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n° : 338835270 Index jour : 0.15544,4 nuit : 0.16527,5 Compt. kWh exclusif nuit
 Protection branchement (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100 n° : Index nuit :

Données installation : Conçue pour U_N : 230V 3x230 V 3N400 V Type de prise de terre :
 Courant nominal maximum (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100 boucle de terre barres / piquets
 Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 16 mm² - Type : V0B

Description installation : Dispositif diff. gén. : 4.0 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 20
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bal de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 21,5 Isolement général : 0,5 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<input checked="" type="radio"/> Néant
Infractions Installation existante	<input type="radio"/> Néant
Remarques	<u>Passage de Mono en triphasée je n'ai pas su plombé car installation encore alimentée en mono.</u>

Visa GRD ou mandataire : [Signature]

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 05 Mars 2013 (*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : José TOUSSAINT Agent n° 1118 Date : 05/03/2013

Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Pour le Directeur Général : Signature [Signature]



- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.